

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DDCT 6 Subventions (202.000 euros) pour 15 structures, au titre de l'appel à projets 2020 pour l'apprentissage du français à destination des réfugiés parisiens résidant en centre d'hébergement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 15 structures ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée au centre social Foyer de Grenelle (20822), pour le projet intitulé «Financement d'ateliers sociolinguistiques pour des migrants» (2020_07718). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à Centre Alpha Choisy (9865), pour le projet intitulé « Objectif Pré A1 : l'apprentissage du français, un premier pas vers l'insertion » (2020_07714). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 9 000 € est attribuée à Autremonde (8563), pour le projet intitulé « Langue, art & droit : l'apprentissage linguistiques pour l'intégration et l'expression de tou.te.s » (2020_07750). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à Thot (186806), pour le projet intitulé « Pérenniser l'accès au dispositif de Thot de demandeurs d'asile de niveau non lecteur non scripteur » (2020_07764).

Article 5: Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à Kolone (67701), pour le projet intitulé «Accueil parisien des réfugié-es par la langue et la culture» (2020_07768).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 30 000 € est attribuée à Emmaüs Solidarité - Pôle Insertion Demain (24921), pour le projet intitulé « ARALe (Accompagnement des Réfugiés vers l'Autonomie Linguistique et employabilité) » (2020_07755). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 7: Une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (13585), pour le projet intitulé « Apprentissage du français à destination des réfugié-es parisien·nes résidant en centres d'hébergement » (2020_07677). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 8: Une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à Langues Plurielles (184286), pour le projet intitulé « Apprentissage du français à destination de migrant·es résidant en centres d'hébergement » (2020_07690). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 23 000 € est attribuée à L'Île aux langues (66681), pour le projet intitulé «Ateliers de français général à destination des réfugié-es parisien·nes résidant en centre d'hébergement» (2020_07621). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à Femmes Initiatives (12825), pour le projet intitulé «Français pour réfugié-es résidant en centre d'hébergement» (2020_07715). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à FLE et Compagnie (171301), pour le projet intitulé «Français pour réfugié-es résidant en centre d'hébergement» (2020_07716).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à L'Ordre de Malte France (73661), pour le projet intitulé « Français langue d'échange » (FLE) : Cours de français à visée de pré-orientation pour migrants » (2020_07761).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à Français Langue d'accueil (18731), pour le projet intitulé «F.L.A. et les réfugié-es en centre d'hébergement» (2020_07620).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à Revivre (148102), pour le projet intitulé « Cours de français langue étrangère, d'insertion et de connaissance de la vie quotidienne en France» (2020_07704).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à la Compagnie Dassyne (95121), pour le projet intitulé «LUDI –ALPHA atelier jeu pour l'apprentissage du français» (2020_07734).

Article 16 : La dépense correspondante, s'élevant à 202 000 €, est imputée, au chapitre 935, article 6574, destination 52000020 Intégration, du budget de fonctionnement au titre de l'appel à projets pour l'apprentissage du français à destination des réfugié·es parisien·nes résidant en centre d'hébergement, exercice 2020 sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO